

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 JUILLET 2016

Présents : MM. GUILLAUME, DAVASE, CHAMPION, CUREAUDEAU, HUBERT, IMHOFF et Mmes CLEMOT, BERNET-CRAMAN, BOURSIN, NIVELLE.

Absents excusés : MM. PILLIER, QUINCHARD et Mmes AUDEBRAND, HALIN (pouvoir).

Absente : Mme ROBINEAU.

Avis de la commune de Les Ulmes quant au retrait des communes de Denezé-sous-Doué, Louresse-Rochemenier et Les Ulmes de la Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine, avec effet au 29 décembre 2016.

Vu la délibération en date du 22 juin 2016 des communes de Denezé-sous-Doué, Louresse-Rochemenier et Les Ulmes portant demande de retrait de la Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine ;

Vu la délibération en date du 23 juin 2016 de la Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine approuvant le retrait des communes de Denezé-sous-Doué, Louresse-Rochemenier et Les Ulmes de la Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine et demandant aux communes de la Communauté de communes d'en délibérer ;

Monsieur le Maire a demandé au Conseil de donner son accord quant au retrait des communes de Denezé-sous-Doué, Louresse-Rochemenier et Les Ulmes de la Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine, à la date du 29 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté, par 10 voix "POUR" et 1 abstention, le retrait des communes de Denezé-sous-Doué, Louresse-Rochemenier et Les Ulmes de la Communauté de communes de la Région de Doué-la-Fontaine, avec effet au 29 décembre 2016.

Adhésion de la communauté candéenne au SIEML au titre de l'éclairage public

Vu la délibération de la communauté candéenne de coopérations communales en date du 22 mars 2016 demandant de transférer la compétence éclairage public et la maintenance au profit du SIEML pour les zones d'activités, industrielles, artisanales suivantes : ZA du Bois Robert (ANGRIE), ZA du Petit Gué (ANGRIE), ZA de Rochebrun (ANGRIE), ZA des Hirondelles (LOIRE), ZA des Buissonnets (CHAZE SUR ARGOS), ZA de l'Erdre (FREIGNE), ZA du Petit et du Grand Tesseau (FREIGNE), ZI de la Ramée (CANDE), ZA du Fief Briand (CANDE), ZA de la Gare (CANDE), ZA des Fosses Rouges (CANDE),

Vu la délibération du Comité Syndical n° 37/2016 du 26 avril 2016 donnant un avis favorable à ce transfert,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a donné un avis favorable à l'adhésion, au SIEML, de la communauté candéenne de coopérations communales au titre de la compétence optionnelle de l'éclairage public.

Question diverse :

Entretien des voies et espaces publics

Compte-tenu de la réglementation en vigueur et par souci de sécurité et de bon entretien, Monsieur le Maire a fait lecture au conseil municipal de l'arrêté qu'il envisage de prendre afin de réglementer l'entretien des voies et espaces publics par les occupants des propriétés riveraines et les usagers de la commune. Le conseil municipal l'a adopté à l'unanimité.